

Listes des délibérations de la séance du Conseil Municipal**du 16 mai 2023**

Numéro	Objet	Décision
4597	Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 12 avril 2023	approuvée
4598	Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière	approuvée
4599	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADIA pour la rénovation énergétique de l'espace éducatif du Val Cottey	approuvée
4600	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADIA pour une étude urbaine sur le centre village	approuvée
4601	Modification du tableau des emplois : modification d'un poste d'adjoint d'animation à la micro-crèche	approuvée
4602	Acquisition d'un terrain à l'euro symbolique appartenant à Mme et M. GOUSSERY	approuvée
4603	Levée d'option du terrain cadastré section B n° 325 appartenant aux conjoints VALLIER	approuvée
4604	Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal	approuvée

Liste déposée sur le site internet de la commune de Dagneux le 30 mai 2023.

Les pièces jointes sont consultables en mairie

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :
Afférents au C.M : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 23

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS
à dix-neuf heures

SEANCE DU 16 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4597

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Natali HENRIQUES a donné procuration à Madame Aurélie RICHARD
Madame Sandrine PEGUET a donné procuration à Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Béatrice TOLOSA a donné procuration à Madame Dominique MUGNIER
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN

ABSENT(E)S :

Mesdames Laurie FERNANDES, Jessica MANGONAU, Céline PERLIER
Monsieur Jean-Christophe PEGUET

SECRETARE DE SEANCE : Samuel DIARRA

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 12 avril 2023

Le conseil municipal, avec une abstention (Alain FAYOLLE), adopte le procès-verbal du conseil municipal en date du 12 avril 2023.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,
Monsieur Samuel DIARRA



Publication faite le : **30 MAI 2023**

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 24

SEANCE DU 16 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4598

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Natali HENRIQUES a donné procuration à Madame Aurélie RICHARD

Madame Sandrine PEGUET a donné procuration à Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Béatrice TOLOSA a donné procuration à Madame Dominique MUGNIER

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN

Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Céline PERLIER

ABSENT(E)S :

Mesdames Laurie FERNANDES, Jessica MANGONAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Samuel DIARRA

OBJET : Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière

VU l'article 1383 du Code général des impôts réécrit au II de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ;

VU la délibération n°4594 du Conseil municipal en date du 12 avril 2023 supprimant pour la part qui lui revient, l'exonération de la taxe foncière à 90 % de la base imposable ;

CONSIDERANT que les constructions nouvelles de logements font l'objet d'une exonération d'une durée de deux ans à compter de l'année qui suit l'achèvement ;

CONSIDERANT que les communes ne peuvent plus délibérer contre l'exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) mais qu'elles peuvent limiter cette exonération par délibération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80% ou 90 % de la base imposable ;

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de maintenir un niveau de ressources nécessaire à son bon fonctionnement ;

Le conseil municipal, avec 5 abstentions (Stéphane LIARD, Isabelle SAUVEYRE, Béatrice TOLOSA, Natali HENRIQUES, Corentin BERTHO), décide :

- DE RETIRER la délibération n°4594 ;
- DE LIMITER l'exonération de la taxe foncière à **60 %** de la base imposable à compter de l'année 2024 ;
- DE PRECISER que cette limitation d'exonération ne s'applique pas aux immeubles qui sont financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L301-1 à L301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,
Monsieur Samuel DIARRA



Publication faite le : **30 MAI 2023**

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 25

SEANCE DU 16 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni un nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4599

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Natali HENRIQUES a donné procuration à Madame Aurélie RICHARD

Madame Sandrine PEGUET a donné procuration à Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT

Madame Béatrice TOLOSA a donné procuration à Madame Dominique MUGNIER

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN

Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Céline PERLIER

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAU

SECRETARE DE SEANCE : Samuel DIARRA

OBJET : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADIA pour la rénovation énergétique de l'espace éducatif du Val Cottey

VU la délibération n°4571 du conseil municipal en date du 02 février 2023 approuvant l'adhésion de la Commune à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA) ;

CONSIDERANT le projet de rénovation énergétique de l'espace éducatif du Val Cottey envisagé par la Commune ;

CONSIDERANT que la Commune souhaite se faire accompagner sur cette opération et qu'à cette fin, elle a sollicité le concours de l'ADIA pour l'assister dans sa maîtrise d'ouvrage ;

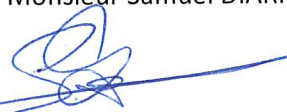
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'AJOUTER le périmètre d'intervention de l'ADIA dans la convention ;
- D'APPROUVER les modalités d'intervention de l'ADIA dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui lui est confiée ;
- D'ACCEPTER les modalités d'intervention de l'ADIA sur cette opération, notamment les modalités financières ;

- D'AUTORISER madame le Maire à signer la convention N°2023-071-BATI avec l'ADIA ainsi que les éventuels avenants et tous les actes rendus nécessaires.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.
secrétaire de séance,
Monsieur Samuel DIARRA



Publication faite le :

30 MAI 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 25

SEANCE DU 16 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4600

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Natali HENRIQUES a donné procuration à Madame Aurélie RICHARD
Madame Sandrine PEGUET a donné procuration à Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT
Madame Béatrice TOLOSA a donné procuration à Madame Dominique MUGNIER
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Céline PERLIER

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Samuel DIARRA

OBJET : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADIA pour une étude urbaine sur le centre village

VU la délibération n°4571 du conseil municipal en date du 02 février 2023 approuvant l'adhésion de la Commune à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA) ;

CONSIDERANT les projets d'aménagements du centre-ville portés par la Commune ;
CONSIDERANT que la Commune souhaite se faire accompagner sur cette opération et qu'à cette fin, elle a sollicité le concours de l'ADIA pour l'assister dans sa maîtrise d'ouvrage ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

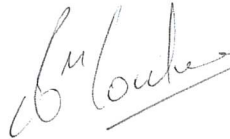
- D'AJOUTER le périmètre d'intervention de l'ADIA dans la convention ;
- D'APPROUVER les modalités d'intervention de l'ADIA dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui lui est confiée ;
- D'ACCEPTER les modalités d'intervention de l'ADIA sur cette opération, notamment les modalités financières ;

- D'AUTORISER madame le Maire à signer la convention N°2023-079-URBA avec l'ADIA ainsi que les éventuels avenants et tous les actes rendus nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,
Monsieur Samuel DIARRA



Publication faite le :

3 0 MAI 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 25

SEANCE DU 16 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni un nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4601

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Natali HENRIQUES a donné procuration à Madame Aurélie RICHARD
Madame Sandrine PEGUET a donné procuration à Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT
Madame Béatrice TOLOSA a donné procuration à Madame Dominique MUGNIER
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Céline PERLIER

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Samuel DIARRA

OBJET : Modification du tableau des emplois : modification d'un poste d'adjoint d'animation à la micro-crèche

VU la Code général de fonction publique, notamment l'article L313-1 ;

VU le budget de la collectivité ;

VU le tableau des emplois permanents ;

CONSIDERANT que les emplois des collectivités doivent être créés et modifiés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT le fonctionnement de la micro-crèche de la collectivité et les besoins d'accueil des familles ;

CONSIDERANT le départ d'un agent à temps partiel sur un poste à non-temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDERANT la redéfinition de l'activité et donc du temps de travail de ce poste, au regard du besoin ;

CONSIDERANT à ce titre qu'il est envisagé l'adaptation du poste suivant :

- Diminution de la quotité de temps de travail d'un adjoint d'animation à temps non complet 29h25 en temps non complet 28h (poste n°42) ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE DIMINUER la quotité de temps de travail d'un adjoint d'animation à temps non complet 29h25 en temps non complet 28h, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- DE CONSERVER le même nombre d'emplois permanents au sein de la collectivité, à savoir 45.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER



Publication faite le :



30 MAI 2023

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

secrétaire de séance,
Monsieur Samuel DIARRA



DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 25

SEANCE DU 16 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4602

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Natali HENRIQUES a donné procuration à Madame Aurélie RICHARD
Madame Sandrine PEGUET a donné procuration à Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT
Madame Béatrice TOLOSA a donné procuration à Madame Dominique MUGNIER
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Céline PERLIER

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAU

SECRETARE DE SEANCE : Samuel DIARRA

OBJET : Acquisition d'un terrain à l'euro symbolique appartenant à Mme et M. GOUSSERY

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté d'alignement n°2022-08-04 en date du 4 août 2022 ;

CONSIDERANT la limite du domaine public au droit du n° 55 chemin de la Colline à Dagneux du fait de la présence d'un trottoir ;
CONSIDERANT la délimitation de propriété de Mme et M. GOUSSERY eu égard à l'arrêté d'alignement du 4 août 2022 et leur souhait de céder à la Commune ce qui lui revient ;
CONSIDERANT la proposition de cession à l'euro symbolique faite à la Commune par les propriétaires ;

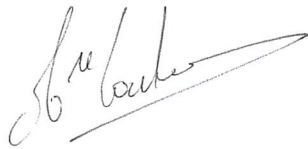
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition par la Commune de 46 m² issus de la parcelle cadastrée section B n° 795 appartenant à Mme Nicole GOUSSERY et M. Fernand GOUSSERY, à l'euro symbolique, tel qu'indiqué sur l'extrait parcellaire ;
- D'AUTORISER madame le Maire à signer l'achat de cette parcelle nouvellement cadastrée section B n° 1764 ainsi que tous actes afférents.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,
Monsieur Samuel DIARRA



Publication faite le :

30 MAI 2023

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 25

SEANCE DU 16 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4603

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Natali HENRIQUES a donné procuration à Madame Aurélie RICHARD
Madame Sandrine PEGUET a donné procuration à Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT
Madame Béatrice TOLOSA a donné procuration à Madame Dominique MUGNIER
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Céline PERLIER

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAU

SECRETARE DE SEANCE : Samuel DIARRA

OBJET : Levée d'option du terrain cadastré section B n° 325 appartenant aux consorts VALLIER

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDERANT les acquisitions réalisées dans le cadre des travaux de la rue des Granges ;
CONSIDERANT que pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 325, appartenant aux consorts VALLIER, une option a été insérée dans la promesse de vente afin de ne pas mobiliser le bien au-delà d'une durée de dix-huit mois ;
CONSIDERANT la nécessité de lever l'option afin de garantir la vente de ce bien ;

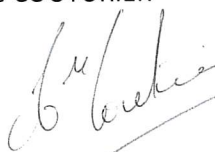
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE REALISER la levée d'option telle qu'envisagée dans la promesse de vente ;
- D'AUTORISER madame le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,
Monsieur Samuel DIARRA



Publication faite le : **30 MAI 2023**

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

L'AN DEUX MIL VINGT ET TROIS

Afférents au C.M : 27

à dix-neuf heures

En exercice : 26

Qui ont pris part à la délibération : 25

SEANCE DU 16 MAI 2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni un nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4604

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Laurie FERNANDES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER
Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Pascal SENTANA, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Natali HENRIQUES a donné procuration à Madame Aurélie RICHARD
Madame Sandrine PEGUET a donné procuration à Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT
Madame Béatrice TOLOSA a donné procuration à Madame Dominique MUGNIER
Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Monsieur Pascal GUERIN
Monsieur Jean-Christophe PEGUET a donné procuration à Madame Céline PERLIER

ABSENT(E)S :

Madame Jessica MANGONAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Samuel DIARRA

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui autorise le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions ;
VU l'article L2121-23 Code général des collectivités territoriales qui impose au maire de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations ;

Madame le maire en rend compte comme suit pour les alinéas suivants :

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Salle des bâtonnes :

- Location week-end du vendredi 07 avril au vendredi 07 avril 2023, réservation de la grande salle, par le Crédit Mutuel de la commune de Dagneux pour un montant de 500,00 euros.

- Location samedi 15 avril 2023, réservation du hall + office par un particulier résident de la commune pour un montant de 350,00 euros.
- Location samedi 29 avril 2023, par un particulier non, résident de la commune pour un montant de 1300,00 euros. + une location vaisselle pour un montant de 250,00 euros soit au total 1550,00 euros
- Location samedi 06 mai 2023, par une association non communale pour un montant de 750,00 euros.

Parking Carré Tilleuls :

- Location à partir du 17 avril 2023, place de stationnement N°14.

Logement social communal :

- Location du logement situé au 1268 rue de Genève pour un loyer de 494,91 euros à partir du 12 avril 2023.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Cimetière du Renom :

- Concession au sol F-73, acte signé le 28 avril 2023, pour une durée de 30 ans pour un montant de 290,74 euros.

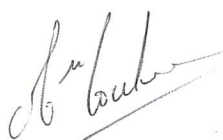
Cimetière de Granges :

- Concession caveau K24, acte signé le 24 avril 2023, pour une durée de 30 ans pour un montant de 488,36 euros

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,
Monsieur Samuel DIARRA



Publication faite le : **30 MAI 2023**